

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 JUIN à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 02 JUIN à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 27 mai 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 27 mai 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Était absente représentée :

Mme EDESA Stéphanie mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Étaient absents

Mme GALLERY Alice
Mme OLLIER Graziella
M. VANARET Florian
M. LEFEVRE Vincent

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 2 juin 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/033***

**Désignation d'un délégué du Conseil Municipal et d'un délégué agent
au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Rapporteur : Mme Angélique DENIS

Notre commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette association loi 1901 à but non lucratif créée en 1967 est un organisme de portée nationale, qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille, en proposant aux agents des collectivités et établissements publics adhérents un large éventail de prestations d'action sociale (aides, secours, prêts, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, ...).

Les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans, calquée sur le renouvellement des conseils municipaux. Ainsi, à la suite des récentes élections municipales, il convient de désigner :

- ✓ un délégué représentant les élus,
- ✓ et un délégué représentant les agents.

Ces derniers représenteront la collectivité dans les instances locales et nationales du CNAS.

Il vous est proposé de bien vouloir:

- **DÉSIGNER M. Emmanuel LIMA**, 1^{er} Adjoint, en qualité de délégué élu pour représenter la ville de Saint-André-les-Vergers au sein du CNAS.
- **AUTORISER Mme le Maire** à procéder à la désignation d'un délégué agent parmi les membres du personnel communal bénéficiaire du CNAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA

Pour Extrait conforme,



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.06.03 14:26:00 +0200
Ref:11124485-16777309-1-D
Signature numérique
la Maire